



Mur cloture sur rue trop haut par rapport au PLU

Par **amo14**, le **05/05/2013** à **16:28**

Bonjour

le PLU de ma commune prévoit une hauteur maximale de mur côté rue de 90cm (+ grillage 90cm)

Or nous habitons sur une rue très passante en terme de circulation

quels sont les risques si nous passons outre le PLU en construisant un mur plus haut ?

la mairie peut-elle nous obliger à le détruire et si oui quels sont les recours ?

enfin, quels éléments pouvons-nous utiliser pour essayer d'obtenir une autorisation malgré tout ? (sachant que le PLU a changé il y a peu, de nombreux voisins ont des murs pleins de 180 cm de hauteur)

Par **amajuris**, le **05/05/2013** à **16:32**

bjr,

les règles d'urbanisme comme toutes règles sont faites pour être appliquées sinon un PLU ne sert à rien.

si vous passez outre, la commune peut vous obliger à vous y conformer avec bien sûr la démolition sous astreinte.

vous n'avez aucun recours contre les règles imposées par le PLU de votre commune.

cdt

Par **amo14**, le **05/05/2013** à **16:43**

n existe t il pas de derogations ? (nous sommes en limite de zone , en face d'une entreprise , sur une zone extremement passante en terme de voiture)

je me doute bien que le PLU est fait etre respecte,et meme si vous avez raison de le rappeler , ma question portait sur les derogations et recours possibles , qui existent probablement comme dans chaque probleme juridique